

PROCES VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 6 AVRIL 2021

Convocation : 29/03/2021	Le mardi 6 avril 2021 à 20h00 les membres du Conseil municipal dûment convoqués par Madame le Maire, Christine ORTEGAT se sont réunis à la mairie.
Étaient Présents :	Mme ORTEGAT Christine, M. GRAVELLE François, M. BIENAIME Gérard, M.ELOY Gérard, M. STACKLER Laurent, Mme ROGER Camille, M.PARPAILLON Nicolas, M. MISER Philippe, M. ROUGEAUX Maxime, Mme LECLERCQ Christine, M. COUTARD Michel.
Secrétaire de séance :	M.GRAVELLE François

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 FEVRIER 2021

Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 11 février 2021

2 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS EXTERNES ET INTERNES

Commission des finances -réunion du 1/03 :

Étude du projet de budget- Étude des possibilités de financement des travaux envisagés sur le bâtiment mairie-école et autres travaux dans la commune.

Commission communication -réunion du 11/03 :

Préparation du bulletin prévu pour juin 2021

Conseil d'école en visio-conférence-réunion du 16/03 :

Point sur les projets en cours et demandes d'équipement pour la classe de Haute-Epine dans le cadre du plan de relance informatique (subventionné à 70%). Préparation de la prochaine rentrée : pas de fermeture de classe en vue en 2021 mais tension prévisible en sept 2022 au vu des effectifs. Au vu du manque d'autonomie (normal) des tout-petits, que ce soit en classe, à la cantine ou au périscolaire, la question de l'accueil des TPS est posée par les maires mais n'avait pas été envisagée au préalable. Cela risquerait-il de remettre en cause la 4^{ème} classe et donc augmenter le nombre de niveaux par classe ?

Commission des affaires sociales-réunion du 16/03 :

Aides ponctuelles aux personnes en difficulté : au cas par cas, sur justificatif, après avoir consulté une personne ressource (assistante sociale ?) pour vérifier l'accès aux droits (financiers, santé...).

Actions en direction des aînés (environ 70 personnes) : Age ouvrant droit passant progressivement de 60 à 65 ans : ceux qui y ont déjà droit ne le perdent pas. Brioche au 11/11 maintenue, colis des fêtes de fin d'année maintenu (recherche de produits locaux à entamer dès septembre).

Suppression du bon de 15€ au 14 juillet au profit d'une aide aux jeunes de 18 à 25 ans impactés par la crise : bon-carte-cadeau de 20€ en fin d'année scolaire.

Commission des impôts réunion du 30/03

Étude des informations transmises par le centre des impôts. Très peu de dossiers (4). Aucune remarque.

CCPV :

Conférence des maires-réunion du 9/03 :

Présentation par J. Le Caro, chef d'escadron, du dispositif de sécurité sur le secteur Marseille-Songesons-Grandvilliers-Formerie-Breteuil-Froissy-Bresles : 104 gendarmes, 2800 crimes et délits/an, 360 cambriolages, 277 viols et violences sur mineurs ! Possibilité d'un CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) à étudier en CCPV. Lourd, compliqué à l'échelle de 88

communes. Dispositif « Participation citoyenne », gratuit, ou « Voisins vigilants », payant. Importance pour les responsables municipaux de communiquer les informations dont ils disposent.

Communication et Développement durable réunion du 24/03 :

Fonctionnement du « guichet unique de l'habitat » tel que Mr Eric DARRAS le fait fonctionner avec une aide concrète à l'élaboration des dossiers. Rechercher une meilleure concertation avec les autres organismes (Ateliers de la Bergerette et ADIL).

Opération « Nature en chemin » : communes invitées à planter – Déjà 10 km plantés sur 36 communes- Différents programmes d'aide de la Région plus fonds propres de la CCPV. Association « Chemin de Picardie-Hauts de France » intervient gratuitement pour recenser-retrouver les chemins cadastrés.

La CCPV centralise les dossiers et agit comme facilitateur auprès de la région.

PAT (Projet Alimentaire Territorial) : date butoir 1/10/22- Dresser un inventaire des possibilités/fournisseurs/prestataires. Que faisons-nous de cet outil ? Comité de Pilotage à composer. (Ch. Ortegat membre). Visio le 21/04/21

Dispositif C2E : « cerise sur le gâteau » dans le cadre de certains travaux- Financement par les « pollueurs » - Passer par la CCPV pour étudier le dossier.

3- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020-(D8/2021)

Monsieur BIENAIMÉ,

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		120 709.94 €	31 185.62 €	
Opérations de l'exercice 2020	232 368.53 €	264 711.70 €	21 576.34 €	62 757.98 €
Totaux	232 368.53 €	385 421.64 €	52 761.96 €	62 757.98 €
Résultat du CA 2020 (excédents)		153 053.11 €		9 996.02 €

4- COMPTE DE GESTION COMMUNAL DU RECEVEUR-(D9/2021)

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion communal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DESCAMPS Patrick, Receveur du Trésor Public de Beauvais, après avoir été certifié et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- AFFECTATION DU RESULTAT-(D10/2021)

Les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation de résultat à reporter au budget communal primitif 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de clôture 2019		120 709.94 €	31 185.62 €	
Réalisations 2020	232 368.53 €	264 711.70 €	21 576.34 €	62 757.98 €

Restes A réaliser			0.00	0.00
Besoin de financement			0.00	0.00
Résultat de clôture CA 2020 reporté au BP 2021		153 053.11 €		9 996.02 €

Soit :

Résultat reporté au BP 2021 excédent de fonctionnement	153 053.11 €
-Résultat reporté au BP 2021 excédent d'investissement	9 996.02 €

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION-TAXES DIRECTES LOCALES-(D11/2021)

Le Conseil municipal considérant les résultats du compte administratif 2020 décide de ne pas modifier les taux d'imposition. Les taux appliqués seront les suivants :

TAXES	TAUX 2021
Foncière (bâti)	42.48
Foncière (non bâti)	46.68
CFE	28.99

7- DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION DES HYDRANTS-BUDGET DEFENSE INCENDIE DU SIEAB- SECTION EXPLOITATION-(D12/2021)

Madame le Maire expose que :

- cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes, au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune, ou dans la portion du territoire communal alimenté en eau potable par le SIEAB, dont 350 000 euros destinés à financer l'entretien des 1338 hydrants.

- la contribution de la commune de la Neuville sur Oudeuil s'élève à 3 388 € pour l'entretien des hydrants

Les membres du Conseil municipal décident de continuer à défiscaliser cette contribution pour l'année 2021

8- CONVENTION-COLLECTE DES DECHETS VERTS (D13/2021)

Madame le Maire fait lecture du devis de l'entreprise EARL GRAVELLE pour la collecte des déchets verts. Le montant de la prestation de service s'élève à 46 € HT/Heure pour la période du 6 avril au 15 novembre 2021.

- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis et la convention avec l'entreprise
- d'inscrire au budget primitif communal 2021 la dépense prévisionnelle.

9- BUDGET PRIMITIF 2021 -COMPTE 6574-SUBVENTIONS ASSOCIATIONS-(D14/2021)

Après concertation, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASNO	2 700 €
------	---------

UMRAC MARSEILLE EN BEAUVAISIS	200 €
LA RECRE ENCHANTEE	150 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF	100 €
ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DES CALVAIRES ET DES CROIX DU BEAUVAISIS	20 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	60 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100 €
RESTOS DU CŒUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS	250 €
AMICALE DES CHASSEURS	200 €
SAPEURS POMPIERS	200 €
ODCE COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MARSEILLE EN BEAUVAISIS	100 €
INSTANCE LOCALE DE GERONTOLOGIE	100 €
ASSOCIATION ACCUEIL RENCONTRES CULTURELLES	100 €
ENVOL	25 €
TOTAL	4905 €

10- COLIS DES AINES

Madame le Maire rapporte que la commission des affaires sociales s'est réunie le 16 mars dernier.

Les conseillers membres de cette commission ont proposé :

- de maintenir la distribution des colis festifs aux aînés en fin d'année
- d'établir une nouvelle règle concernant l'âge d'attribution à compter de 2021 selon le tableau ci-dessous

Année	Age
2021	61 ans
2022	62 ans
2023	63 ans
2024	64 ans
2025	65 ans
2026	65 ans

Après concertation le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Madame le Maire à mettre en place ce nouveau dispositif à compter de 2021
- décide d'inscrire la dépense au budget communal 2021

11- BONS POUR LES JEUNES

Madame le Maire rapporte que lors de la réunion de la commission des affaires sociales (16 mars 2021) il a été proposé de remettre aux jeunes âgées de 18 à 25 une carte cadeaux d'une valeur de 20 €

Les membres du Conseil municipal approuvent et suggèrent que cette remise se fasse en fin d'année.

12- DUREE D'AMORTISSEMENT – OPERATION D'INVESTISSEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN DANS DIVERSES RUES (D15/2021)

Les travaux de l'opération d'investissement « Eclairage public aérien dans diverses rues : Baillon, Boulanger, Blicourt et Prudhomme sont achevés et que la durée d'amortissement doit être délibérée.

- d'amortir les travaux sur une durée de 20 ans
- d'inscrire au budget primitif communal 2021 les écritures d'amortissement.

13- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION D'INVESTISSEMENT : TRAVAUX ENERGETIQUES DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE (D16/2021) (D17/2021)

Madame le Maire présente le plan financier de l'opération d'investissement : Travaux énergétiques du bâtiment mairie-école, inscrite budget communal primitif 2021

PLAN DE FINANCEMENT

Coût prévisionnel des travaux	100 000 €
Subvention attendue du Conseil départemental (39 %)	39 000 €
DETR (Etat)	40 000 €
Autofinancement sur fonds propres et/ou emprunt	21 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération d'investissement : « Travaux énergétiques bâtiment mairie-école et arrête les modalités de financement »
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la DETR pour l'opération d'investissement : Travaux énergétiques du bâtiment mairie-école

14- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION D'INVESTISSEMENT : ACCESSIBILITE DU CIMETIERE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (D18/2021) -(D19/2021)

Madame le Maire présente le plan financier de l'opération d'investissement : « l'Accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite » inscrite au budget communal primitif 2021 :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût prévisionnel des travaux	35 000 €
Subvention du Conseil départemental (39%+10%)	17 150 €
DETR en attente	taux non confirmé
Autofinancement sur fonds propres	17 850 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération d'investissement : « l'Accessibilité du cimetière au personnes à mobilité réduite et arrête les modalités de financement »
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la DETR

15- DEMANDE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal après analyse des opérations d'investissement prévues au budget communal 2021 autorise Madame le Maire à consulter les organismes financiers pour une demande d'emprunt

La meilleure proposition sera exposée et délibérée en réunion de Conseil municipal.

16- BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2021-(D20/2021)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent l'unanimité le budget communal 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	388 307.15 €	168 400.54 €
RECETTES 2020	388 307.15 €	168 400.54 €

17- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019-(D21/2021)

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		7 195.39 €		21 853.64 €
Opérations de l'exercice 2020	41 037.96 €	43 474.96 €	59 286.35 €	54 092.48 €
Totaux	41 037.96 €	50 670.35 €	59 286.35 €	75 946.12 €
Résultat de clôture 2020		+ 9 632.39 €		+ 16 659.77 €

18- COMPTE -DE GESTION ASSAINISSEMENT DU RECEVEUR-(D22/2021)

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion assainissement de l'exercice 2020 n'appelle ni observation ni réserve de sa part

19- AFFECTATION DE RESULTAT-(D23/2021)

Les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation du résultat à reporter au budget annexe assainissement 2021 comme suit :

Fonctionnement- en excédent au compte 002	9 632.39 €
Investissement-en excédent au compte 001	16 659.77 €

20- MISE EN NON-VALEUR-TAXE DE RACCORDEMENT -SOLDE SUCCESSION MAISON SISE 18 RUE D'ACHY (D24/2021)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal décident que la somme de 348.65 € soit mise en non-valeur. vu l'absence des héritiers ou cohéritiers

21-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021-(D25/2021)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2021	50 372.39 €	42 834.77 €
RECETTES 2021	50 372.39 €	42 834.77 €

22-TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE- (D26/2021)

Article 1 :

D'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2021 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

23-	Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
	C	<i>Adjoint administratif PP 2eme classe</i>	<i>Adjoint administratif principal de 1^{er} classe</i>	100 %
	C	<i>Adjoint technique PP 2eme classe</i>	<i>Adjoint technique principal de 1^{er} classe</i>	100 %
	C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique PP 2eme classe</i>	100 %

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ER} CLASSE (D27/2021) ET DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ER} CLASSE (D28/2021)

Madame le Maire expose que :

Vu que les lignes directrices de gestion ont été approuvées par le comité technique en date du 16 mars 2021,

Vu également la décision de fixer le taux de promotion d'avancement à 100%,

Vu que l'agent technique et la secrétaire de mairie remplissent les conditions pour être nommés à l'avancement de grade 1^{er} classe,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'adjoint principal administratif 1^{er} classe à compter du 9 avril 2021

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

✓ décide la création, à compter du 9 avril 2021, de l'emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe, et d'adjoint administratif principal 1^{er} classe à temps non complet

✓ d'inscrire les crédits suffisants au budget communal 2021

24- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE PORTE A 17H30 PAR SEMAINE (PROJET DE DELIBERATION)

Madame le Maire rappelle le départ par voie de mutation de la secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal après avoir entendu Madame Maire dans ses explications complémentaires décide à l'unanimité de :

-ne pas supprimer le poste d'adjoint d'administratif principal 1^{er} classe mais de modifier la durée du temps de travail et de la porter à 17h30 par semaine à compter du 1^{er} juin 2021.

Madame le Maire informe que ce projet de délibération sera transmis pour avis au comité technique, l'avis rendu sera rapportée lors du prochain conseil municipal.

25- SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE SE60- ADHESION EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES THIELLOISE D29/2021

La Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

-approuve l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise au SE60